



do your thing

Sustainable Finance Pulse T2 2026



11^e édition

**Un 2^e trimestre solide pour la finance durable.
L'adaptation, comme priorité pour les
entreprises.**

La résilience des émissions maintient le marché mondial de la dette durable sur une trajectoire de croissance en 2026, malgré les incertitudes géopolitiques, l'évolution des politiques publiques et certains signes de saturation. ING Research anticipe une reprise de la croissance cette année.

ING enregistre de son côté un trimestre solide dans ses activités de finance durable avec un niveau record de financements mobilisés au S1.

Cette édition s'intéresse également à l'adaptation au changement climatique et à la montée des besoins de financement pour renforcer la résilience des entreprises et des infrastructures.

Au sommaire

1.0 Vers une croissance mondiale de la finance durable

2.0 Un deuxième trimestre solide pour ING

3.0 L'adaptation, une priorité émergente pour les entreprises

4.0 Financer l'adaptation

5.0 Valoriser économiquement les pertes évitées

La finance durable mondiale retrouve une trajectoire de croissance.

Après un premier semestre 2026 résilient, le marché mondial de la finance durable devrait renouer avec la croissance sur l'ensemble de l'année. Les émissions de dette durable atteignent 846 Mds USD au S1 2026, un niveau légèrement inférieur à celui de 2025 mais toujours situé dans la fourchette observée depuis 2022. ING Research prévoit 1 621 Mds USD d'émissions en 2026

Les principaux enseignements

- **Le marché devrait renouer avec la croissance en 2026.** Les émissions mondiales atteignent 846 Md\$ au S1, malgré un contexte géopolitique et réglementaire incertain. ING Research anticipe 1 621 Md\$ sur l'ensemble de l'année, soit un retour à la croissance après un léger recul en 2025.
- **Les obligations vertes restent le principal moteur du marché.** La transition énergétique, les investissements dans les infrastructures électriques et numériques et l'essor des centres de données liés à l'intelligence artificielle soutiennent la demande de financements durables.
- **Les acteurs publics continuent de soutenir la dynamique.** Dans la zone EMEA, les agences publiques, États souverains et institutions supranationales ont émis 245 Md\$ au S1, soit 50 % de plus qu'en 2025. Les institutions financières ont également contribué à la croissance, avec une progression de 36 % sur un an.
- **ING réalise son meilleur premier semestre.** La banque a mobilisé 86,5 Md€ de financements durables au S1 2026, en hausse de 29 % sur un an, portée par un T2 particulièrement robuste à 53,7 Md€, soit +46 %.

« L'adaptation climatique n'est plus un enjeu de demain : elle devient une priorité pour les entreprises.

Le rôle de la finance est précisément d'accompagner cette évolution, en contribuant à transformer des projets d'adaptation crédibles en solutions de financement concrètes et adaptées aux besoins des entreprises. »

Laurent Bassi, Directeur des Solutions de Financement Durable chez ING France

Les chiffres à retenir

846 Mds USD
d'émissions
mondiales de dette
durable au S1 2026

1 621 Mds USD
d'émissions
mondiales attendues
en 2026

245 Mds USD
émis par les acteurs
publics de la zone
EMEA au S1 (+50%)

86,5 Mds € de
financements
durables mobilisés
par ING au S1 2026
(+29 %)

1.0 Vers une croissance mondiale de la finance durable en 2026



À mi-année, le marché mondial de la finance durable reste résilient et devrait renouer avec la croissance en 2026. Les volumes devraient ainsi dépasser ceux de 2025, après le léger repli enregistré l'an dernier.

Au **S1 2026**, les émissions mondiales de dette durable, hors titres adossés à des actifs (ABS), ont atteint **846 Mds USD**. Un niveau légèrement inférieur à celui du S1 2025, mais qui reste dans la fourchette de **800 à 900 Mds USD** observée depuis 2022.

Cette résistance intervient malgré les tensions persistantes au Moyen-Orient et un environnement politique moins favorable à la finance durable aux États-Unis.

ING Research prévoit désormais 1 621 Mds USD d'émissions durables sur l'ensemble de 2026.

Plusieurs facteurs devraient soutenir cette dynamique :

- **Sécurité énergétique et énergies propres** : les tensions géopolitiques renforcent les besoins d'investissement en Europe.
- **Centres de données et IA** : leur développement soutient la demande de financement durable.
- **Infrastructures électriques et numériques** : l'électrification et l'IA nécessitent de nouveaux investissements.
- **Décarbonation** : les entreprises poursuivent leurs investissements malgré les incertitudes.
- **Financement public** : les États utilisent davantage la finance durable pour accompagner la transition.
- **Réglementation** : la normalisation améliore progressivement la lisibilité du marché.

Les dynamiques régionales restent contrastées :

- **La zone EMEA reste en tête des émissions de dette durable en 2026.** Les volumes du T1 et du T2 dépassent ceux de 2025, portés notamment par le secteur public. Les agences publiques, émetteurs souverains et institutions supranationales ont ainsi atteint **245 Mds USD au S1, soit +50 % sur un an**. Les établissements financiers ont également progressé de **+36 % sur un an**.
- Dans la zone **APAC**, les volumes restent globalement stables. Le marché conserve un potentiel de croissance important, porté par les besoins de financement liés aux objectifs de décarbonation des gouvernements et des entreprises.
- **Aux États-Unis**, l'incertitude entourant les politiques publiques continue de peser sur le financement durable. Au S1 2026, les émissions étaient environ 40 % inférieures à celles des deux années précédentes, bien que légèrement supérieures aux niveaux de 2020. Les centres de données, les énergies renouvelables et les infrastructures associées figurent parmi les principaux moteurs du marché. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2026 et 2027, mais avec une sélectivité accrue : l'attention portée aux impacts des centres de données sur les territoires et les populations pourrait favoriser des opérations moins nombreuses, mais de meilleure qualité.

Une trajectoire 2026 déjà bien engagée :

À mi-année, la plupart des segments ont déjà atteint une part significative des volumes attendus. Le marché obligataire est particulièrement avancé, avec 55 à 60 % des volumes prévus pour l'année déjà émis. Le marché privé apparaît davantage en retrait, même si les données disponibles peuvent sous-estimer une partie des opérations.

Découvrez notre [récent rapport sur le marché mondial de la dette durable](#)

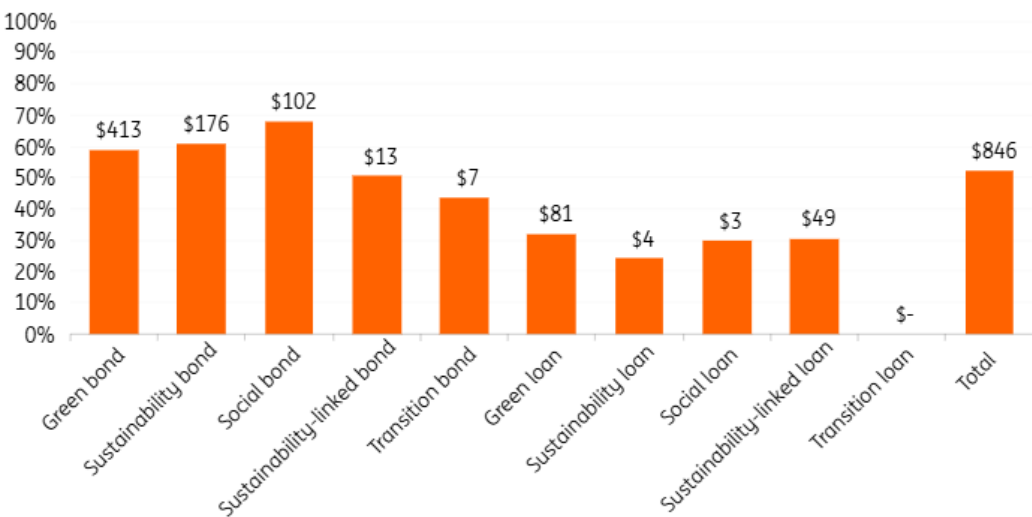
L'essentiel, en bref :

- **Un retour de la croissance attendu pour 2026 après un léger repli en 2025.** Les volumes prévisionnels pour 2026 sont déjà bien engagés au S1, particulièrement pour le marché obligataire (55 à 60 % des volumes attendus sur l'année déjà émis).
- **Des fondamentaux solides :** l'enjeu de sécurisation de l'approvisionnement énergétique, l'essor de l'IA et des data centers, avec une forte attention portée à leur impact environnemental, les trajectoires de décarbonation des entreprises et le volontarisme du secteur public.

Emissions mondiales de titres financiers durables en chiffres (hors ABS)

Year	Bonds					Loans					Total
	Green	Sustain-ability	Social	Sust-linked	Transition	Green	Sustain-ability	Social	Sust-linked	Transition	
2020	290.4	181.3	155.1	10.9	2.3	93.2	0.0	0.2	143.0	0.3	876.7
2021	601.6	249.3	237.2	109.2	3.8	117.8	4.7	0.1	530.1	0.1	1853.8
2022	553.0	193.3	154.7	88.0	3.3	138.9	6.2	7.3	474.6	0.5	1619.8
2023	611.7	202.5	155.9	70.0	2.8	164.6	12.4	4.4	244.4	0.6	1469.3
2024	648.3	256.3	170.2	39.1	20.9	216.6	9.2	9.3	295.9	2.0	1667.8
2025	671.1	277.6	138.6	33.4	11.7	253.0	18.7	8.5	144.7	0.0	1557.3
2026F	700.0	290.0	150.0	25.0	15.0	255.0	15.0	9.0	160.0	2.0	1621.0

Emissions de finance durable au S1, en % des prévisions pour l'année 2026





2.0 Un solide T2 porte la performance du S1 à un niveau record pour ING

ING a enregistré son meilleur S1, avec 86,5 Md€ de financements durables mobilisés, soit +29 % par rapport au S1 2025.

Cette performance a été portée par un **T2 particulièrement dynamique**, avec **53,7 Md€ mobilisés, en hausse de +46 % sur un an**. L'activité transactionnelle s'est également accélérée : **129 opérations** ont été réalisées au T2, contre 116 au T2 2025 et 78 au T1 2026.

Les **prêts indexés sur des objectifs de durabilité (SLL)** restent le premier contributeur aux volumes, devant les prêts verts et les obligations vertes. À eux trois, ces produits représentent **83 % des financements durables mobilisés au T2**.

Le trimestre a également été marqué par un marché obligataire vert dynamique, la poursuite de la croissance des prêts verts et le rebond des SLL. **Les obligations indexées sur des objectifs de durabilité (SLB) font leur retour, mais sur un marché qui devrait rester sélectif et centré sur la crédibilité des engagements.**

Transactions ING en matière de finance durable *

	Q1 25		Q2 25	Q3 25	Q4 25	Q1 26	Q2 26
SLL	34		50	42	56	23	42
SLB	7		2	0	1	0	4
Green loans	38		43	74	62	32	48
Green bonds	15		21	23	26	23	35
Total	94		116	139	145	78	129

** Nombre d'opérations de finance durable réalisées sur les 4 principaux produits de durabilité choisis par nos clients*

La zone EMEA a représenté 52 % des volumes mobilisés au T2, devant les Amériques (36 %) et la zone APAC (8 %). La croissance du trimestre a principalement été portée par la zone EMEA et les États-Unis, tandis que la zone APAC est restée globalement stable.

Les Amériques ont notamment bénéficié d'une forte activité sur les **SLL et les prêts verts**, dans les secteurs des entreprises, des centres de données et des énergies renouvelables. **La zone EMEA reste le marché le plus important et le plus mature d'ING**, avec une évolution progressive vers davantage de sélectivité et de qualité dans les opérations.

Les perspectives restent positives en APAC, où la demande demeure soutenue pour les différentes solutions de financement durable.

La résilience et l'adaptation au changement climatique occupent désormais une place croissante dans les priorités des entreprises, des prêteurs et des investisseurs. Ces enjeux devraient ainsi prendre une place grandissante dans les marchés de la finance durable.



« L'adaptation climatique n'est plus un enjeu de demain : elle devient une priorité pour les entreprises.

Le rôle de la finance est précisément d'accompagner cette évolution, en contribuant à transformer des projets d'adaptation crédibles en solutions de financement concrètes et adaptées aux besoins des entreprises. »

Laurent Bassi, Directeur des Solutions de Financement Durable chez ING France

3.0 Adaptation climatique : une priorité émergente pour les entreprises



Les vagues de chaleur qui ont touché l'Europe cet été ont montré à quelle vitesse les risques physiques liés au climat peuvent affecter l'économie. Systèmes énergétiques sous tension, réseaux de transport et de logistique perturbés, difficultés d'accès à l'eau ou tensions sur les chaînes d'approvisionnement : les entreprises sont déjà confrontées aux conséquences concrètes du changement climatique.

À mesure que les épisodes météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents, **l'adaptation passe d'un sujet prospectif à un enjeu opérationnel.** La décarbonation reste indispensable, mais les entreprises doivent également préparer leurs actifs et leurs activités aux impacts physiques du changement climatique.

Pour les énergéticiens, cela peut notamment passer par le renforcement des réseaux électriques et de leur résilience. Dans l'immobilier, l'enjeu est de mieux protéger les bâtiments contre les fortes chaleurs et les événements météorologiques extrêmes. Dans le transport, la logistique, les services aux collectivités, l'agroalimentaire et l'agriculture, la résilience des infrastructures, la gestion de l'eau et l'adaptation des chaînes d'approvisionnement deviennent également prioritaires.

Les besoins de financement sont considérables. ING estime, avec le soutien du cabinet Blunomy, que les besoins mondiaux de financement de l'adaptation climatique pourraient atteindre **1 200 Md€ par an d'ici 2035**. Dans l'Union européenne, la Commission européenne estime à **70 Md€ par an** les investissements nécessaires dans l'adaptation au changement climatique jusqu'en 2050.

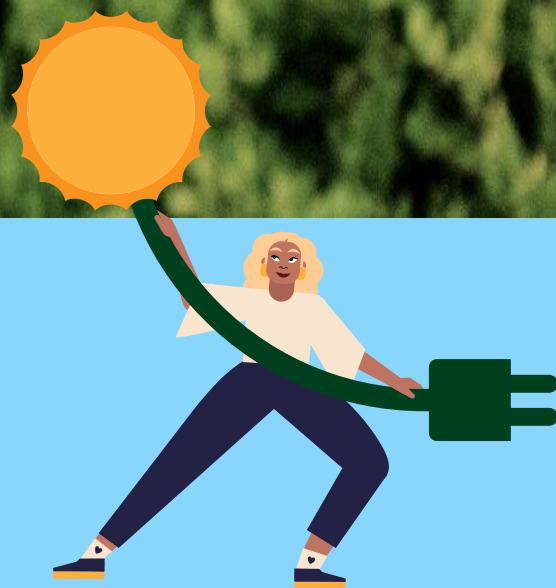
La finance durable peut contribuer à orienter les capitaux vers ces besoins et à intégrer l'adaptation aux plans de transition des entreprises. À mesure que celles-ci identifient mieux leurs vulnérabilités, le secteur financier peut les accompagner pour mesurer leur exposition, hiérarchiser leurs investissements et intégrer la résilience dans leurs décisions de long terme.

Laurent Bassi, Directeur des Solutions de Financement Durable chez ING France déclare :

« Pendant longtemps, les stratégies climat se sont principalement concentrées sur la réduction des émissions. Aujourd'hui, les entreprises doivent également évaluer leur exposition aux risques physiques liés au climat. L'adaptation est aussi un enjeu de gestion des risques, de continuité opérationnelle et de préservation de la valeur des actifs et des entreprises .»



4.0 Financer l'adaptation



Les besoins d'adaptation sont importants mais les financements restent largement insuffisants. Plusieurs opérations récentes illustrent néanmoins la manière dont la finance durable peut contribuer à répondre à ces besoins.

ING a été coordinateur ESG de l'obligation verte de **700 M€ d'Anglian Water**, émise dans le cadre de son référentiel de finance durable. Celui-ci inclut des projets d'adaptation et soutiendra son programme d'investissement de **11 Mds GBP sur la période 2025-2030**.

ING a également été l'unique structeur en durabilité du référentiel de finance durable de la **Banque hongroise de développement**. Celui-ci comprend une catégorie dédiée à l'adaptation au changement climatique, notamment pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures routières existantes.

Enfin, ING a participé à la structuration de la **troisième obligation verte du Land allemand de Hesse, d'un montant de 1,5 Md€**. Son référentiel 2025 comprend des projets intégrant des composantes d'adaptation.

Ces opérations montrent que l'adaptation commence progressivement à trouver sa place dans les cadres de financement durable.

5.0 Valoriser économiquement les pertes évitées



L'Europe connaît déjà des niveaux de réchauffement que l'on associait autrefois à un avenir lointain. Le continent s'est réchauffé d'environ **+2,5 °C depuis l'ère préindustrielle**, soit près de deux fois plus vite que la moyenne mondiale.

Les conséquences économiques des événements météorologiques extrêmes se sont encore manifestées cet été : vagues de chaleur perturbant les réseaux ferroviaires, sécheresses limitant le transport fluvial et la production agricole, ou incendies endommageant les terres et les infrastructures. Les principaux assureurs estiment les pertes mondiales liées aux catastrophes naturelles à **280 Mds USD par an**, dont seulement la moitié environ est couverte par l'assurance.

Pour les entreprises, l'adaptation ne consiste donc plus seulement à se préparer à des perturbations exceptionnelles. **Il s'agit désormais de renforcer leur capacité à fonctionner dans une nouvelle réalité climatique.** Les entreprises fortement dépendantes de l'énergie ou de l'eau, exposées par leurs actifs physiques ou disposant de chaînes d'approvisionnement longues et concentrées sont particulièrement concernées.

Pourtant, **moins de 10 % des financements climatiques ont historiquement été consacrés à l'adaptation.** Si les entreprises identifient de mieux en mieux leurs risques physiques, elles sont encore beaucoup moins nombreuses à les traduire en investissements chiffrés.

Cette difficulté tient notamment à la nature économique de ces investissements. Les mesures d'atténuation, comme les panneaux solaires, peuvent générer des revenus ou réduire les coûts. **À l'inverse, une barrière anti-inondation ne génère aucun revenu : sa valeur réside dans les dommages qu'elle permet d'éviter.** Ces bénéfices sont donc plus difficiles à mesurer, à valoriser et à comparer.

L'adaptation dépasse par ailleurs le cadre de chaque entreprise. Des infrastructures et des systèmes hydriques, énergétiques et alimentaires résilients nécessitent une coordination entre entreprises, pouvoirs publics et secteur financier.

L'enjeu est désormais de transformer les risques climatiques en plans d'adaptation crédibles, en investissements chiffrés et en solutions de financement, avant que le coût de l'inaction ne devienne encore plus élevé.

Un commentaire? Une question? N'hésitez pas à nous contacter...

Laurent Bassi

Directeur des Solutions de Financement Durable chez ING France

E: Laurent.Bassi@ing.com



Selon Bloomberg, **ING est en 2026 le 5^e plus important financeur mondial de projets environnementaux**, sous forme d'obligations et de prêts, et se classe **4^e au niveau mondial pour les prêts verts**.

ING et le défi climatique

La société est en pleine transition vers une économie bas carbone. Il en va de même pour nos clients et pour ING. Nous finançons de nombreuses activités durables, mais nous continuons également à soutenir des projets qui ne le sont pas encore. Découvrez nos avancées dans le cadre de notre démarche climatique.

Disclaimers and Important legal information

Certaines déclarations contenues dans le présent document ne constituent pas des faits historiques. Il s'agit notamment, sans s'y limiter, de certaines déclarations relatives aux attentes futures et d'autres déclarations prospectives fondées sur les opinions et hypothèses actuelles de la direction. Ces déclarations comportent des risques et incertitudes connus et inconnus susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats, performances ou événements réels et ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus.

Les résultats, performances ou événements réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison de nombreux facteurs, notamment, sans limitation : 1) l'évolution de la conjoncture économique générale et du comportement des clients, en particulier sur les principaux marchés d'ING, y compris les variations des taux de change et les effets économiques régionaux et mondiaux de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des mesures internationales prises en réaction ; 2) l'évolution des niveaux de taux d'intérêt ; 3) la défaillance éventuelle d'un acteur majeur du marché et les perturbations de marché qui en résulteraient ; 4) l'évolution des performances des marchés financiers, notamment en Europe et dans les marchés en développement ; 5) l'incertitude budgétaire en Europe et aux États-Unis ; 6) l'abandon ou la modification d'indices de référence ; 7) l'inflation et la déflation sur nos principaux marchés ; 8) l'évolution générale des marchés du crédit et des capitaux, y compris de la qualité de crédit des emprunteurs et contreparties ; 9) les défaillances de banques relevant de dispositifs publics d'indemnisation ; 10) le non-respect ou l'évolution des lois et réglementations, notamment celles relatives aux services financiers, à la criminalité économique et financière et à la fiscalité, ainsi que leur interprétation et leur application ; 11) les risques géopolitiques, l'instabilité politique et les politiques ou mesures des autorités publiques et réglementaires, notamment en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les autres conflits militaires existants ou émergents, le risque d'escalade militaire, les tensions géopolitiques, les restrictions commerciales et les mesures internationales prises en réaction ; 12) les risques juridiques et réglementaires dans certains pays dont les cadres sont moins développés ; 13) la surveillance et la réglementation prudentielle, y compris les tests de résistance et les restrictions réglementaires sur les dividendes et distributions, notamment entre les membres du groupe ; 14) la capacité d'ING à satisfaire aux exigences minimales de fonds propres et aux autres exigences prudentielles ; 15) l'évolution de la réglementation américaine applicable aux activités sur matières premières et produits dérivés d'ING et de ses clients ; 16) l'application des régimes de redressement et de résolution bancaires, y compris les pouvoirs de réduction de valeur et de conversion concernant nos titres ; 17) l'issue des contentieux, procédures d'exécution, enquêtes ou autres mesures réglementaires en cours ou à venir, y compris les réclamations de clients ou de parties prenantes s'estimant induits en erreur ou traités de manière inéquitable, ainsi que les autres questions de conduite ; 18) l'évolution des lois et réglementations fiscales et les risques de non-conformité ou d'enquête en matière fiscale, y compris au titre de FATCA ; 19) les risques opérationnels et informatiques, tels que les interruptions ou défaillances de systèmes, les atteintes à la sécurité, les cyberattaques, les erreurs humaines, l'évolution des pratiques opérationnelles ou l'insuffisance des contrôles, y compris chez les tiers avec lesquels nous travaillons, ainsi que les risques liés à des résultats incomplets, inexacts ou autrement défaillants produits par les algorithmes et jeux de données utilisés en intelligence artificielle ; 20) les risques et difficultés liés à la cybercriminalité, notamment les effets des cyberattaques et l'évolution des lois et réglementations relatives à la cybersécurité et à la protection des données, y compris ceux découlant de l'utilisation de technologies émergentes telles que les formes avancées d'intelligence artificielle et l'informatique quantique ; 21) l'évolution des facteurs concurrentiels généraux, notamment la capacité à accroître ou maintenir les parts de marché ; 22) l'incapacité à protéger notre propriété intellectuelle et les actions en contrefaçon intentées par des tiers ; 23) l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations financières ou la capacité à faire valoir nos droits à leur encontre ; 24) l'évolution des notations de crédit ; 25) les risques et difficultés commerciaux, opérationnels, réglementaires, réputationnels, de transition et autres liés au changement climatique, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion ainsi qu'aux autres enjeux ESG, notamment la collecte et la publication de données et la gestion d'exigences légales potentiellement contradictoires ; 26) l'incapacité à attirer et à retenir les collaborateurs clés ; 27) les passifs futurs au titre des régimes de retraite à prestations définies ; 28) l'incapacité à gérer les risques de l'entreprise, notamment ceux liés à l'utilisation de modèles ou de produits dérivés et au maintien de politiques et lignes directrices appropriées ; 29) l'évolution des marchés des capitaux et du crédit, y compris du financement interbancaire et des dépôts de clientèle, qui fournissent les liquidités et les capitaux nécessaires au financement de nos activités ; et 30) les autres risques et incertitudes détaillés dans le dernier rapport annuel d'ING Groep N.V., notamment les facteurs de risque qui y figurent, ainsi que dans les publications plus récentes d'ING, dont les communiqués de presse disponibles sur [ing.com](https://www.ing.com).

Le présent document peut contenir des éléments relatifs aux critères ESG préparés par ING à partir d'informations accessibles au public, de données élaborées en interne et d'autres sources tierces considérées comme fiables. ING n'a pas cherché à vérifier de manière indépendante les informations provenant de sources publiques ou tierces et ne formule aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité, leur caractère raisonnable ou leur fiabilité. Le document peut également présenter une ou plusieurs opérations spécifiques et contenir des déclarations générales sur l'approche ESG d'ING. L'approche et les critères mentionnés ont vocation à être appliqués conformément au droit applicable. En présence de législations différentes, voire contradictoires, l'approche, les critères ou leur application peuvent varier.

La notion de matérialité utilisée dans le contexte ESG est distincte de celle définie par le règlement relatif aux abus de marché ou aux fins des déclarations à la Securities and Exchange Commission, et ne doit pas être confondue avec celles-ci. Les enjeux qualifiés de matériels au titre des critères ESG dans le présent document ne sont donc pas nécessairement matériels au sens du règlement relatif aux abus de marché ou pour les besoins des déclarations à la SEC. Il n'existe par ailleurs actuellement aucun ensemble unique et mondialement reconnu de définitions permettant d'évaluer si des activités sont « vertes » ou « durables ». Sans limiter la portée des déclarations qui précèdent, nous ne formulons aucune déclaration ni garantie quant au fait que l'un quelconque de nos titres constitue un titre vert ou durable ou est conforme aux attentes ou objectifs actuels ou futurs des investisseurs en matière d'investissement vert ou durable. Pour obtenir des informations sur les caractéristiques d'un titre, l'utilisation du produit, la description du ou des projets concernés et toute autre information pertinente, veuillez consulter les documents d'offre relatifs à ce titre.

Le présent document peut contenir des adresses textuelles inactives vers des sites internet exploités par ING ou par des tiers. Ces références sont fournies uniquement à titre d'information et le contenu de ces sites n'est pas incorporé au présent document par référence. ING ne formule aucune déclaration ni garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations figurant sur des sites exploités par des tiers et n'assume aucune responsabilité à leur égard. ING décline expressément toute responsabilité concernant ces informations. ING ne peut garantir que les sites internet exploités par des tiers resteront accessibles après la publication du présent document ni que les informations qui y figurent ne seront pas modifiées. Nombre de ces facteurs échappent au contrôle d'ING. Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Il n'est pas destiné à être diffusé aux États-Unis.

Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.